

Communiqué de presse

12 associations inquiètes devant une injustice fiscale

Aux médias,

Ce mardi 15 juin, le Grand Conseil sera appelé à traiter la motion Marc Vuilleumier (21_MOT_2) « Petits revenus et fiscalité: lorsque l'État reprend d'une main ce qu'il a donné de l'autre ! », concernant 10 % des contribuables vaudois. Ces contribuables, tous et toutes de condition modeste, voient leur impôt augmenter de 50 à 100%, sans que leur revenu n'ait changé entre 2019 et 2020. Les associations soussignées sont très inquiètes de cette situation et demandent qu'un correctif y soit apporté.

En octobre 2018, le Grand Conseil adoptait un certain nombre de mesures fiscales, notamment pour répondre à une initiative demandant une baisse d'impôt pour la classe moyenne. Ainsi, la déduction pour les cotisations de l'assurance maladie est passée d'un forfait de fr 2'200.- pour tout le monde à un plafond de fr 3'200.-. Bon nombre de contribuables peuvent s'en réjouir. Toutefois, un effet pervers s'est introduit dans cette décision en particulier pour les bénéficiaires de PC, de rente-pont et de subsides élevés d'assurance maladie. Les associations remplissant les déclarations fiscales en ce début d'année en donnent de nombreux exemples. La suppression de la déduction de fr 2'200.- au titre de l'assurance maladie pour les bénéficiaires PC notamment et, ainsi, la diminution de certaines déductions sociales entraînent une augmentation très sensible d'impôt pour des revenus très modestes restés stables entre 2019 et 2020.

La modification de la déduction pour contribuable modeste ne compense pas la précarisation fiscale de ces nombreux ménages. Ces derniers représentent 40'000 contribuables vaudois, soit environ 10% de ceux-ci.

Nous présentons 3 exemples :

- A. Une bénéficiaire PC dispose en 2019 et 2020 d'un revenu déclaré de fr 28'440.-. Après les déductions usuelles et la suppression forfaitaire pour l'assurance maladie, le revenu imposable passe de fr 7'200.- en 2019 à fr 11'500.- en 2020. L'impôt dû passe de fr 535.- à fr 1052.-, augmentation de 96% !
- B. Un couple au bénéfice des PC dispose d'un revenu déclaré de fr 42'660.-. Le revenu imposable passe de fr 15'700.- à fr 20'900.- et l'impôt dû de fr 1'132.- à fr 1'820.-, augmentation de 60% !
- C. Un bénéficiaire de rente-pont dispose d'un revenu de fr 31'657.- en 2019 et fr 31'617.- en 2020. Il a pu déduire fr 2'200.- en 2019 et fr 114.- (montant effectivement payé) en 2020. Son impôt passe de fr 1'193.- à fr 1'713.-, augmentation de 44% !

Quel autre contribuable accepterait, à revenu égal, de voir son impôt augmenter dans une telle proportion ? Aucun·e ! Les bénéficiaires de PC, de rente-pont ou de subsides d'assurance maladie élevés non plus.

Nous avons la conviction que le législateur n'a pas voulu aider les classes moyennes au détriment des contribuables très modestes. Il est, en effet, paradoxal que l'Etat finance des PC pour couvrir le loyer et le forfait d'entretien de ces bénéficiaires et, parallèlement, ponctionne d'avantage d'impôt sur ces modestes revenus. Avec les mêmes revenus, ils vont devoir puiser dans le forfait d'entretien pour payer ces impôts supplémentaires.

La motion (21_MOT_2) Marc Vuilleumier « Petits revenus et fiscalité: lorsque l'État reprend d'une main ce qu'il a donné de l'autre ! » sera traitée ce mardi 15 juin, en séance plénière du Parlement vaudois. Les associations signataires demandent au Parlement vaudois de renvoyer cette motion au Conseil d'État pour trouver une solution au problème soulevé.

Des personnes concernées seront devant le Grand Conseil le jour du débat pour une action pour sensibiliser de la problématique.

Associations signataires :

- **AVIVO Vaud** : Raymond Durussel, Président
- **CSP Vaud** : Bastienne Joerchel, Directrice
- **Caritas Vaud** : Pierre-Alain Praz, Directeur
- **Pro Infirmis** : Domeniconi Jacques, Responsable du Bureau de la politique sociale
- **Forum Handicap Vaud** : Fabienne Ségu, Secrétaire générale
- **Mouvement populaire des familles** : Sylvain Tarrit, Secrétaire général
- **Cap-Contact** : Anne-Catherine Reymond, Coordinatrice
- **Association de familles monoparentales et recomposées** : Marielle Bohler, Présidente
- **Association de Familles du Quart Monde** : L. Dupraz Beck, Membre du comité
- **Fédération Syndicale Sud** : Aristides Pedraza, Secrétaire syndical
- **Fédération Vaudoise des Retraités** : Werner Blum, Président
- **ASRIMM** Association Suisse Romande Intervenant contre les Maladies neuro-Musculaires : Monika Kaempf, Directrice

Personnes de contact :

Raymond Durussel, président de l'AVIVO Vaud : 079 312 77 37

Andrea Eggli, bénévole impôts : 076 822 36 79

Marc Vuilleumier, Député, motionnaire : 079 638 03 24